

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **mercredi 10 novembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	03/11/2010
Affichage	03/11/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

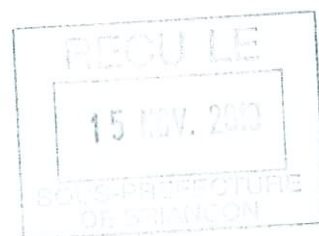
THEME : TRAVAUX 4

OBJET : PROJET DE VIDANGE DU
BARRAGE DE PONT BALDY SUR
LA CERVEYRETTE

Absents-Excusés :

JALADE Jacques, ESTACHY Monique, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Didier MARCADET

La Société d'Economie Mixte Energie Développement Service du Briançonnais a déposé un dossier de demande d'autorisation, au titre du Code de l'environnement, le 25 février 2010, relatif au projet de vidange du barrage de Pont Baldy sur la Cerveyrette, pour permettre la réalisation des travaux de maintenance sur les parties habituellement noyées de l'aménagement.

Une demande d'enquête publique a été décidée par arrêté préfectoral du 20 septembre 2010. Cette enquête publique s'est déroulée du 11 au 30 octobre 2010 en mairie de Briançon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable au projet de vidange afin de procéder au contrôle des parties immergées de l'ouvrage, effectuer les travaux d'entretien et de rénovation nécessaires au bon état du barrage et des organes qui lui sont associés.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33



CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gerard FROMM


TRANSMIS LE 15 NOV. 2010

PUBLIÉ LE 15 NOV. 2010

NOTIFIÉ LE